



Seniors



croix-rouge française

PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS

LIVRET D'ACCUEIL

NOUS SOMMES

LÀ

**POUR VOUS
SOUTENIR**



BIENVENUE DANS NOTRE ÉTABLISSEMENT

Madame, Monsieur,

Vous venez de nous rejoindre au sein de notre établissement et nous sommes heureux de vous compter parmi nos résidents.

L'ensemble du personnel se tient à votre disposition pour contribuer à votre bien être et à une vie à la fois personnelle et collective la plus harmonieuse possible.

Nous vous souhaitons une bonne installation et bon séjour parmi nous.

M. Aurélien CHATAIN, Directeur d'établissement



SOMMAIRE

4 /

Présentation de l'établissement

6 /

L'admission dans notre
établissement

7 /

Une équipe pluri-professionnelle à
votre disposition

12 /

Nos locaux

14 /

Les services de la structure

18 /

Votre participation à la vie de
l'établissement

19 /

Notre situation géographique



PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT



46

chambres simples

1

chambre double

47

nombre de places

Situé au cœur de ville de Rouillac, l'EHPAD les Marronniers est un Etablissement d'Hébergement de Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Il héberge des personnes et/ou des couples âgés d'au moins 60 ans, ainsi que, des personnes de moins de 60 ans sur dérogation du Conseil Départemental.



Il dispose de 46 chambres simples et 1 chambre double et le bâtiment est organisé en 3 ailes.

L'EHPAD Les Marronniers est un établissement privé associatif appartenant à la Croix-Rouge française.

Un Directeur d'établissement, Monsieur Aurélien CHATAIN, en assure la gestion aux côtés d'une équipe administrative et pluri disciplinaire .

L'EHPAD Les Marronniers de la Croix Rouge française vous propose des possibilités d'hébergement et d'accompagnement adaptées selon vos besoins :

- en séjour permanent, 45 places
- en séjour temporaire 1 place pour tout besoin de répit ou d'organisation familiale, sociale, professionnelle de votre aidant ; pour « tester » la vie en établissement ou encore en sortie d'hospitalisation, avant un retour à domicile. La durée du séjour temporaire est de maximum 3 mois sur l'année civile.
- En hébergement temporaire d'urgence (HTU) sur une durée maximale d'un mois en vue d'un retour à domicile.



L'ADMISSION DANS NOTRE ÉTABLISSEMENT



Vous êtes invité à visiter la structure avec vos proches et à rencontrer les membres de l'équipe. Le dossier d'inscription vous est remis sur demande.

Avant toute admission, le dossier d'inscription (administratif et médical), dûment complété, devra être remis à l'établissement ou transféré via le dispositif régional mis en place (viatrajectoire).

A l'issue de la visite de pré-admission, et après avis du médecin coordonnateur, l'admission est prononcée par le directeur de l'établissement.

Lors de votre accueil, il vous est remis le règlement de fonctionnement. Vous signerez également le contrat de séjour qui fixe les modalités et la durée de votre accompagnement. Dès votre entrée, nous sommes à votre écoute pour connaître vos attentes, besoins, satisfactions quant à votre intégration dans notre établissement.



Nous vous proposons de remplir un questionnaire de satisfaction chaque année afin de recueillir votre avis sur l'établissement et l'accompagnement qui vous est proposé.

Un projet personnalisé sera élaboré ou actualisé avec vous et vos proches (si vous le souhaitez) sur la base de vos attentes et besoins, 6 mois maximum après votre entrée.

Ce projet est construit avec votre collaboration. Il permet de recueillir vos besoins et d'adapter l'accompagnement des équipes au quotidien. Il vous sera présenté en vue d'une validation par vos soins.

Vous (ou votre représentant légal) avez la possibilité d'exercer par écrit un droit de rétractation dans les quinze jours qui suivent la signature du contrat de séjour (ou l'admission si celle-ci est postérieure à la signature du contrat de séjour) sans autre contrepartie que l'acquittement du prix de la durée du séjour effectif.

UNE ÉQUIPE PLURI- PROFESSIONNELLE À VOTRE DISPOSITION



L'équipe administrative



Estelle COUTURIER
L'agent administratif
05.45.96.54.54

« Je suis à votre disposition pour tout renseignement concernant le fonctionnement et le confort de votre accompagnement. Je m'occupe du suivi et du traitement de votre dossier administratif, de votre courrier et je reste à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches administratives »



Aurélien CHATAIN
Le directeur
05.45.96.54.54

« Je suis responsable de la conformité de la gestion de la résidence et notamment de la qualité des services rendus aux résidents. Je suis garant de la sécurité des installations, de la compétence des équipes, du confort des résidents. Je mobilise les ressources de l'environnement professionnel pour que les résidents bénéficient de la meilleure qualité d'accueil, d'accompagnement et de soins. »



Christian Doucet
L'agent comptable
05.45.96.54.54

« Je m'occupe du suivi et du traitement de la facturation et de la comptabilité. Je reste à votre disposition pour vous accompagner pour toutes questions de facturation. »



L'équipe professionnelle

L'équipe médicale et paramédicale

L'établissement dispose d'un personnel médical et paramédical assurant une permanence des soins 24H/24.



Franck-Olivier PETIT
L'infirmier coordinateur
05.45.96.54.54

« Je gère le matériel médical. J'organise les hospitalisations et les retours d'hospitalisations. Je suis garant de la continuité des soins. »



Aigline DESVAUD
Responsable d'équipe soins
05.45.96.54.54

« J'encadre et anime l'équipe soignante afin de garantir vos soins, conformément à votre projet de soins »



Marion ANTEAUME
Les infirmiers

« Nous réalisons vos soins infirmiers qu'ils soient de traitement et de confort dans le respect de la prescription du médecin traitant. Nous nous assurons que les autres soins sont réalisés conformément à votre projet de soins. Nous prenons les rendez-vous pour les consultations. »



Laura DUCASSE
La psychologue
05.45.96.54.54

« Je m'assure que votre vie dans l'établissement vous satisfait. Je viendrai vous voir pour faire un bilan. Vous pouvez m'appeler si vous n'avez pas le moral. »



Sophie PLAIZE
PAITRAULT
L'animatrice

« Je propose chaque semaine un programme d'activité différent. Je vous rencontre à votre arrivée pour que vous me fassiez part de vos préférences et des activités que vous avez toujours privilégiées. Je participe à votre projet personnalisé et évalue votre intérêt pour les activités auxquelles vous avez participé. Régulièrement, je reviens vers vous pour sélectionner de nouvelles activités. »



L'aide-soignant, l'aide- médico- psychologique et l'auxiliaire de vie

« Je vous aide dans vos actes de la vie courante (repas, déplacements, déplacements, installation...) le jour et la nuit et dispense vos soins d'hygiène et de confort. »

Les professionnels de santé libéraux



Le médecin traitant

Vous avez le libre choix de votre médecin traitant. Il prend en charge votre suivi médical, en lien avec notre personnel soignant et le médecin coordonnateur de l'établissement. Il est votre interlocuteur et celui de votre famille pour toute question relative à votre état de santé.



Des pédicure(s), podologue(s), kinésithérapeute(s), orthophoniste(s) peuvent intervenir dans l'établissement selon vos besoins. La plupart de ces professionnels interviennent suite à une prescription du médecin traitant et ils sont le plus souvent sous statut libéral.

Vous avez le choix de vos intervenants libéraux et le règlement des consultations est à votre charge - remboursé par les organismes d'assurance maladie. L'établissement vous propose une liste de professionnels et vous invite à les contacter.



Les équipes d'hôtellerie et de restauration



Les agents de service d'hôtellerie

« Nous vous apportons votre petit déjeuner le matin. Nous faisons le ménage dans votre chambre, dans les salons, les couloirs et les locaux de service. »



Philippe, API Le cuisinier

« Nous vous proposons une alimentation variée et équilibrée, cuisinée sur place en tenant compte de vos goûts, vos habitudes et régimes alimentaires. Nous intervenons pour le compte d'un prestataire nommé »



Daniel RIVIERE L'agent de maintenance 05.45.96.54.54

« Je m'assure que vous êtes bien installé dans votre chambre – installation et réglage de la télévision, d'autres outils numériques, le cas échéant, des meubles, des tableaux. Je suis responsable de la sécurité du bâtiment et des équipements de l'établissement. Je peux effectuer de petites réparations. »



Natacha DURAND 06.76.61.41.02 Anne Coiff 06.76.48.80.67 Les coiffeuses

Les coiffeurs intervenant dans l'établissement sont également à votre disposition. L'agent administratif se tient à votre disposition pour prendre rendez-vous.



NOS LOCAUX



Votre chambre



Chaque chambre est d'une superficie minimum de 30 m² et bénéficie des équipements suivants :

- Salle d'eau adaptée avec WC
- Lit médicalisé
- Prise de téléphone
- Prise de télévision
- Appel malade
- Penderie

Nous vous encourageons à personnaliser celle-ci avec votre mobilier, vos objets personnels, petits appareils électriques ou équipements personnels dans la mesure où ceux-ci ne présentent pas de danger. N'hésitez pas à interroger l'établissement et l'équipe soignante.



Les aliments laissés dans la chambre par la famille sont sous la responsabilité de la famille. Attention aux problèmes de conservation – intoxication !-

Les couples peuvent être accueillis dans la chambre double, en fonction de sa disponibilité.



Les espaces communs

Vous serez accompagné pour une visite de votre nouvel environnement dans la semaine qui suit votre arrivée.

La salle à manger, où vous pourrez prendre vos repas en toute convivialité avec les autres résidents de l'établissement.



La salle d'animation, dans laquelle vous pourrez participer aux activités quotidiennes en groupe.



LES SERVICES DE LA STRUCTURE



Les repas

Les petits déjeuners sont servis en chambre. Les habitudes et préférences sont respectées.

La brigade de cuisine prépare dans les cuisines de l'établissement des repas adaptés aux goûts et à l'autonomie des résidents. Ils sont servis dans la salle à manger. Vous pouvez donner votre avis sur les menus et la qualité de la restauration par l'intermédiaire de la commission des menus et à l'occasion d'enquêtes de satisfaction. N'hésitez pas à faire part de vos remarques à l'équipe, nous nous employons à vous satisfaire.

Toutes les dispositions sont prises pour que soient respectées les prescriptions médicales relatives aux régimes alimentaires.

La décision d'adopter un régime ou des textures modifiées est une décision pluridisciplinaire présentée, discutée avec le résident et sa famille et réévaluée régulièrement.

Vous pouvez déjeuner à l'extérieur (en informant en avance l'équipe administrative).

Horaires

Petit déjeuner : 8h

Déjeuner : 12h15

Collation/goûter : 16h

Dîner : 18h30





Les animations :

Dans le cadre d'un accompagnement global, l'établissement vous apporte une réponse individualisée dans le but d'assurer votre bien-être et votre autonomie tout en favorisant l'expression de votre citoyenneté.

Les accompagnements proposés sont variés et adaptés à vos besoins et attentes et votre programme personnel est construit avec vous dans votre projet personnalisé.



Vous êtes invités à prendre part aux activités suivantes :

- Atelier cuisine, préparation de goûters
- Activités de soutien cognitif et d'expression
- Activités de loisirs (culturelles, actualités, à l'extérieur)
- Projection de films
- Sport, activité physique adaptée
- Activités de groupe (jeux de société, cartes)
- Activité de création (manuel, peinture, dessin)
- Jardinage (selon saison)
- Activités thérapeutiques

Des activités de loisirs peuvent être organisées selon les demandes et disponibilités en semaine et pendant les week-ends.





Le culte

La pratique des différents cultes constitue un droit. Si vous souhaitez recevoir la visite d'un ministre ou d'un aumônier de votre confession, vous pouvez en faire la demande auprès des membres de notre équipe.

Pour certaines adaptations de votre quotidien ou certaines volontés spécifiques en lien avec votre religion, nous vous invitons à revenir vers l'équipe pour formuler votre requête.

ADRESSES

Catholique :

Père Dominique
06.41.24.34.99



Les visites

Vous pouvez inviter ou recevoir quiconque de votre famille ou de vos amis, tous les jours. Les visites sont libres. Si cela est possible, les après-midis sont à privilégier afin de préserver la matinée pour les temps de soins.

Les week-ends et en cas de fermeture du secrétariat, un numéro de téléphone est à disposition au portail pour permettre au personnel présent de vous ouvrir.

Les visiteurs peuvent venir avec des animaux de compagnie s'ils ne présentent aucun risque sanitaire et de sécurité.

Vous pouvez également les inviter à partager votre déjeuner ou dîner en les inscrivant au préalable à l'accueil. Ils sont les bienvenus lors des activités d'animation. Si votre famille ou vos amis souhaitent s'investir dans les animations à nos côtés, prenez contact avec l'animateur(trice) qui vous donnera toutes les informations utiles.

Nous vous rappelons toutefois que toute personne circulant au sein de l'établissement est soumise au respect du règlement de fonctionnement applicable, notamment les règles d'hygiène et de prévention des épidémies applicables.





Le courrier

Vous pouvez recevoir votre journal ou autre abonnement au sein de l'établissement.

Il vous sera distribué dans votre chambre ou mis à votre disposition à l'accueil.

Nous vous invitons à distinguer le courrier personnel du courrier administratif (avis d'imposition par exemple). Pour éviter toute perte, ce dernier peut être envoyé à l'adresse du référent administratif désigné à l'admission, avec votre accord.



Le dépôt de vos biens et valeurs

Un coffre est à votre disposition pour conserver en toute sécurité vos biens de valeurs. Les modalités et conditions pratiques de ce service sont expliquées dans le règlement de fonctionnement. Il est déconseillé de conserver des objets de valeur dans la chambre.



Le transport

L'établissement organise votre transport lors de sorties, visites programmées par le service animation.

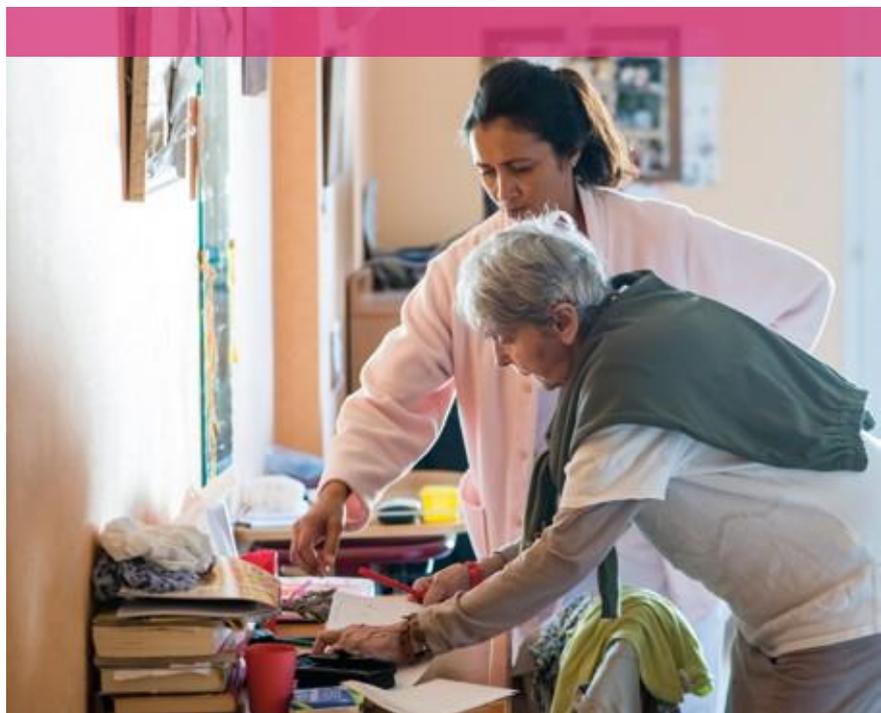
Lors de consultation de professionnels médicaux externes, l'infirmière se chargera de la réservation d'un taxi/VSL/ambulance sauf si un de vos proches souhaite vous y conduire. Dans ce cas, ce dernier se chargera de la prise de rendez-vous et en informera le service.



Les aides aux actes administratifs

L'agent administratif est à votre disposition pour tous renseignements concernant les aides financières auxquelles vous pourriez être éligible à savoir : les allocations logement, l'aide sociale, un crédit d'impôt.

Toutes ces aides sont soumises aux conditions de ressources.



VOTRE PARTICIPATION À LA VIE DE L'ÉTABLISSEMENT



Vous pouvez devenir membre du Conseil de la Vie Sociale. Ce conseil est une instance collégiale qui donne son avis et émet des propositions sur le fonctionnement de l'établissement ; il a vocation à favoriser la participation des résidents et de leurs familles.

Les élections au conseil de la vie sociale CVS ont lieu tous les 3 ans.

La composition du CVS est affichée en salle d'animation et un classeur regroupant tous les compte-rendus y est à votre disposition.

Un questionnaire de satisfaction vous sera proposé tous les ans.

La direction de l'établissement et son équipe se tiennent également à votre disposition pour toute question, souhait ou demande d'échange. Nous vous invitons à prendre rendez-vous.

NOTRE SITUATION GÉOGRAPHIQUE



Adresse

137 rue du champs de foire 16170 ROUILLAC

Horaire du secrétariat de 9h à 16h30

Possibilité d'accès : voiture





croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



